Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

certif opac

Webinaire Certifopac

L'audit d'extension Qualiopi

Lundi 27 mars 2023 à 11h

Animé par :

Jimmy Martin
Responsable commercial

Jimmy Martin
Responsable commercial

- Formateur depuis 2015
- Co fondateur de Certifopac avec son frère, Tanguy
- 200 audits Qualiopi réalisés
- Chargé du développement et de la relation commerciale

Voir l'interview B-Smart ici : https://www.bsmart.fr/video/10979-smart-education-emission-03-janvier-2022

Raphaëlle Ramey
Responsable communication

- Salariée chez Certifopac depuis début 2020
- Initialement chargée clients
- Nombreux dossiers Qualiopi suivis
- Communication et veille

➢ Maitre du temps de ce webinaire

➢ Remontée des questions des participants

Sommaire

- Etat des lieux
- Ajouter une nouvelle catégorie
- Quand en faire la demande ?

???

Etat des lieux

Etat des lieux

Au 20 mars 2023

Représentations du nombre de catégories certifiées par certificat Qualiopi

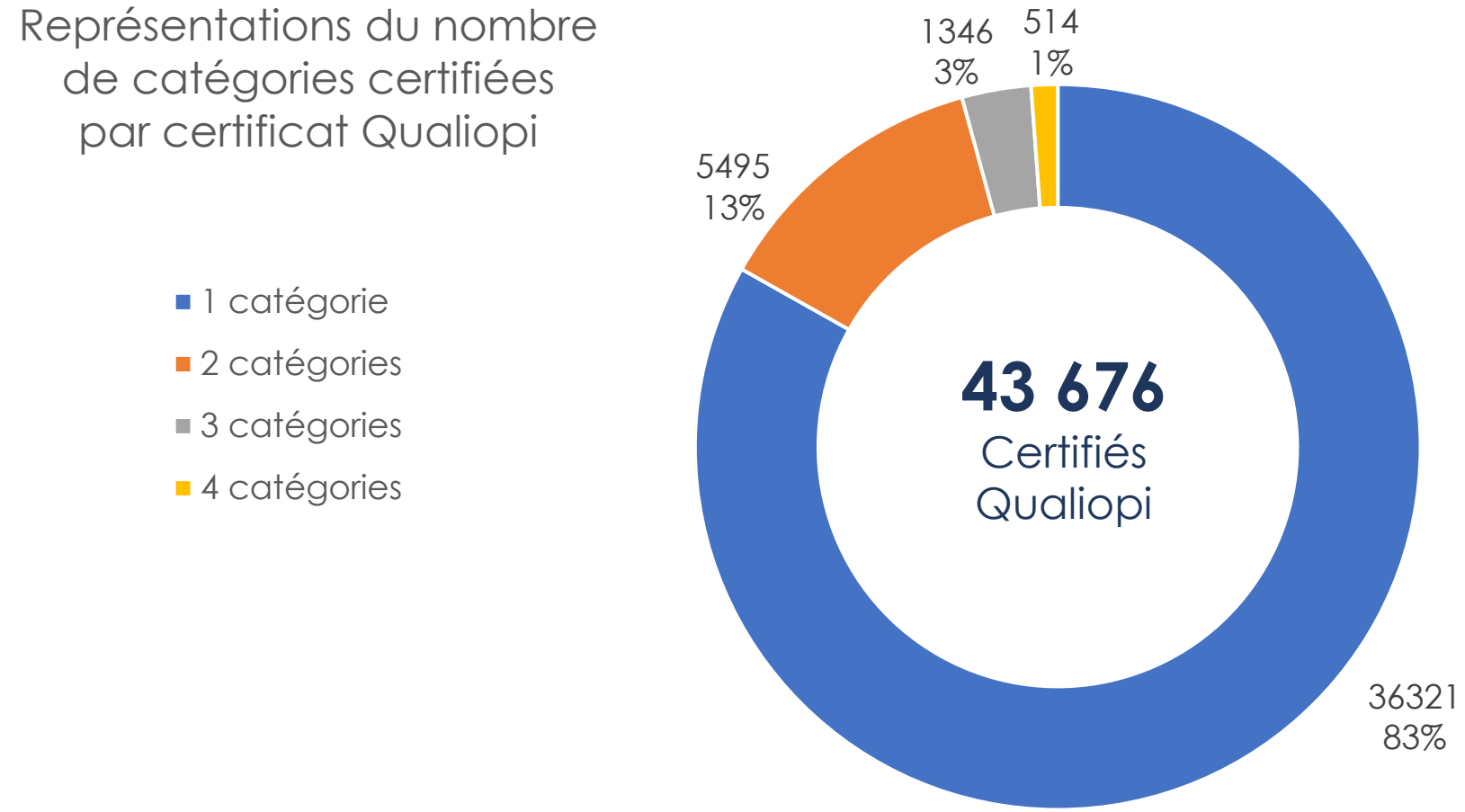

Source : https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/liste-publique-des-organismes-de-formation-l-6351-7-1-du-code-du-travail/

Etat des lieux

L'extension de certification Qualiopi a lieu quand un organisme certifié souhaite **étendre la portée de son certificat.**

Arrêté du 6 juin 2019

Article 9

Art. 9. – Extension de certification.

L'organisme candidat souhaitant certifier une nouvelle catégorie d'actions, en sus des catégories d'actions déjà certifiées, sollicite l'extension du champ de sa certification auprès de l'organisme certificateur. Un audit d'extension de la certification sur les catégories d'actions de la demande est mis en œuvre pour procéder à l'extension de la certification ; cet audit est réalisé à tout moment du cycle de certification conformément au déroulement d'un audit initial dans le périmètre de l'extension. En cas de décision positive, le certificat de l'organisme est mis à jour en conséquence. Le plan d'audit (contenu de l'audit, durée…) pour les audits suivants tient compte de l'extension du champ de la certification.

Durée d'audit

Les textes règlementaires

Art. 4. – Durée d'audit.

La durée de l'audit se calcule en fonction du chiffre d'affaires relatif à l'activité de prestataire d'action concourant au développement des compétences, du nombre de sites concernés et du nombre de catégories d'actions pour lesquelles il souhaite être certifié, selon le barème ci-dessous :

Catégories d'action		Durée de base	L.6313-1 – 1°	L.6313-1 – 2°	L.6313-1 – 3°	L.6313-1 – 4°	Echantillonnage de sites
Initial	CA < 150 000 €	1 jr	+0 jr	+0 jr	+0 jr	+0,5 jr	+0,5 jr par site échantillonné
	CA >= 150 000 et < 750 000 €	1 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	
	CA >= 750 000 €	1,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+1 jr	
Surveillance	CA < 750 000 €	0,5 jr	+0 jr	+0 jr	+0 jr	+0,5 jr	+0,5 jr par site échantillonné
	CA >= 750 000 €	1 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	
Renouvellement	CA < 150 000 €	1 jr	+0 jr	+0 jr	+0 jr	+0,5 jr	+0,5 jr par site échantillonné
	CA >= 150 000 et < 750 000 €	1 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	
	CA >= 750 000 €	1,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+1 jr	

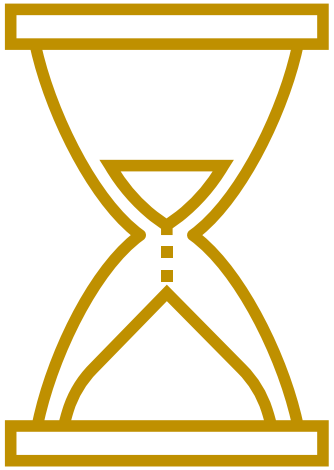

NB : en lien avec votre dernier BPF

Source : Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail

???

Comment demander une extension de certification Qualiopi ?

Demander une extension

1 NDA
=
1 certificat Qualiopi

Certification puis extension chez **le même certificateur**

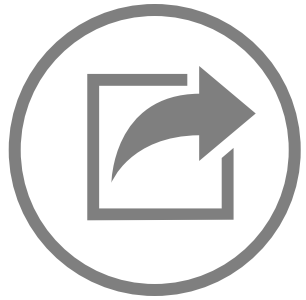

Possibilité d'effectuer un **transfert vers un autre certificateur** puis une extension

https://certifopac.fr/qualiopi/processus/audit/transfert/

Demander une extension

Un avenant au contrat

Durée de l'audit d'extension

Catégories d'action		Durée de base	L.6313-1 – 1°	L.6313-1 – 2°	L.6313-1 – 3°	L.6313-1 – 4°	Echantillonnage de sites
Initial	CA < 150 000 €	1 jr	+0 jr	+0 jr	+0 jr	+0,5 jr	+0,5 jr par site échantillonné
	CA >= 150 000 et < 750 000 €	1 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	
	CA >= 750 000 €	1,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+1 jr	
Surveillance	CA < 750 000 €	0,5 jr	+0 jr	+0 jr	+0 jr	+0,5 jr	+0,5 jr par site échantillonné
	CA >= 750 000 €	1 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	
Renouvellement	CA < 150 000 €	1 jr	+0 jr	+0 jr	+0 jr	+0,5 jr	+0,5 jr par site échantillonné
	CA >= 150 000 et < 750 000 €	1 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	
	CA >= 750 000 €	1,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+1 jr	

https://certifopac.fr/qualiopi/processus/audit/extension/

Demander une extension

Un avenant au contrat

Durée de l'audit d'extension

Impact sur l'audit de surveillance

Tarif associé

https://certifopac.fr/qualiopi/processus/audit/extension/

Exemple 1

Je suis certifié sur la catégorie « AFC » et je réalise un **chiffre d'affaires inférieur à 150 000 €.**
Je souhaite **étendre mon certificat à la catégorie « BC ».**
Je n'ai pas encore réalisé mon audit de surveillance.

→ Je dois procéder à u**n audit d'extension, d'une durée d'1 jour sur site.** La durée de l'audit de surveillance ne sera pas impactée. Je peux donc étendre avant ou après la surveillance, sans impact sur la durée de celui-ci.

Catégories d'action		Durée de base	L.6313-1 – 1°	L.6313-1 – 2°	L.6313-1 – 3°	L.6313-1 – 4°
Initial	CA < 150 000 €	1 jr	+0 jr	+0 jr	+0 jr	+0,5 jr
	CA >= 150 000 et < 750 000 €	1 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr
	CA >= 750 000 €	1,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+1 jr
Surveillance	CA < 750 000 €	0,5 jr	+0 jr	+0 jr	+0 jr	+0,5 jr
	CA >= 750 000 €	1 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr

Exemple 2

Je suis certifié sur la catégorie « AFC » et je réalise un **chiffre d'affaires inférieur à 150 000 €.** Je souhaite **étendre mon certificat à la catégorie « CFA ».**

Je dois procéder à u**n audit d'extension, d'une durée de 1,5 jours sur site.**

Cas n°1 : je réalise cette extension **avant ma surveillance**. La durée de la surveillance sera recalculée afin d'intégrer la nouvelle catégorie. La durée passera de 0,5 à 1j (+0,5 j).

Cas n°2 : Je réalise cette extension **après ma surveillance**. Je ne serai pas audité sur cette catégorie dans un nouvel audit de surveillance.
Par contre, la durée de l'audit de renouvellement prendra en compte la nouvelle catégorie.

Catégories d'action		Durée de base	L.6313-1 – 1°	L.6313-1 – 2°	L.6313-1 – 3°	L.6313-1 – 4°	Echantillonnage de sites
Initial	CA < 150 000 €	1 jr	+0 jr	+0 jr	+0 jr	+0,5 jr	+0,5 jr par site échantillonné
	CA >= 150 000 et < 750 000 €	1 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	
	CA >= 750 000 €	1,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+1 jr	
Surveillance	CA < 750 000 €	0,5 jr	+0 jr	+0 jr	+0 jr	+0,5 jr	+0,5 jr par site échantillonné
	CA >= 750 000 €	1 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	
Renouvellement	CA < 150 000 €	1 jr	+0 jr	+0 jr	+0 jr	+0,5 jr	+0,5 jr par site échantillonné
	CA >= 150 000 et < 750 000 €	1 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	
	CA >= 750 000 €	1,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+1 jr	

Synthèse

Calcul de la durée d'audit d'extension

durée de base + durée supplémentaire

Modalité de l'audit d'extension : sur site

Sélection de l'auditeur

Pas de règle.
Dans la mesure du possible, le même que pour votre audit précédent.

???

Quand demander une extension ?

Quand demander une extension

A tout moment du cycle Qualiopi

Il est **stratégiquement** préférable **d'attendre d'avoir réalisé la surveillance** avec d'entamer une extension.
(Voir même le renouvellement)

Quand demander une extension

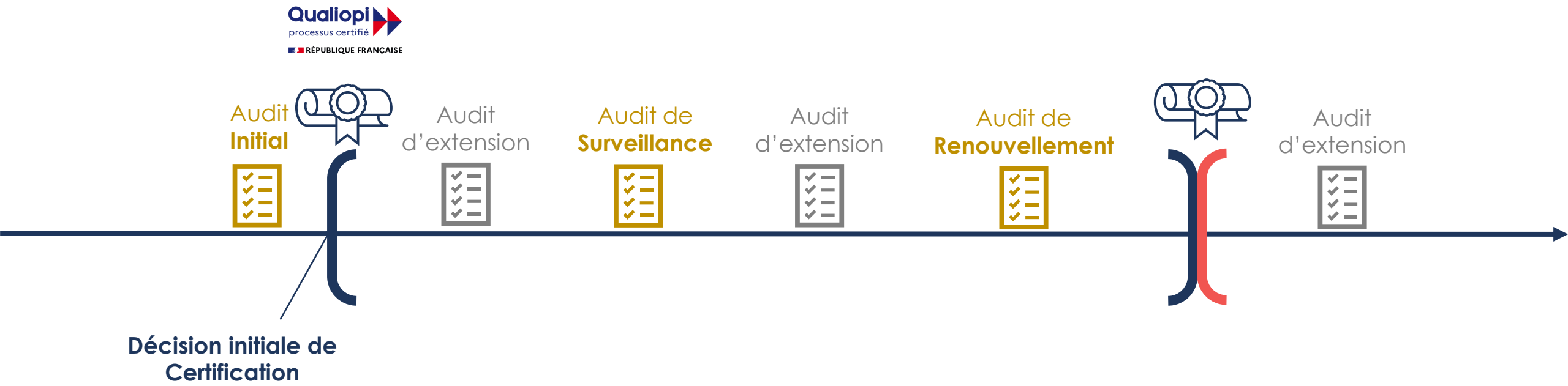

Cycle n°1 de 3 ans

Démarre à compter de la date de décision initiale de certification

Quand demander une extension

A tout moment du cycle Qualiopi

La fin de validité de votre certificat Qualiopi ne sera pas décalée du fait de la décision d'extension

Anticiper votre demande d'extension pour prendre un compte les délais (planification, traitement des NC, etc.)

Transfert + Extension

Transmettez votre demande de transfert + extension en remplissant le formulaire de demande de certification en ligne.

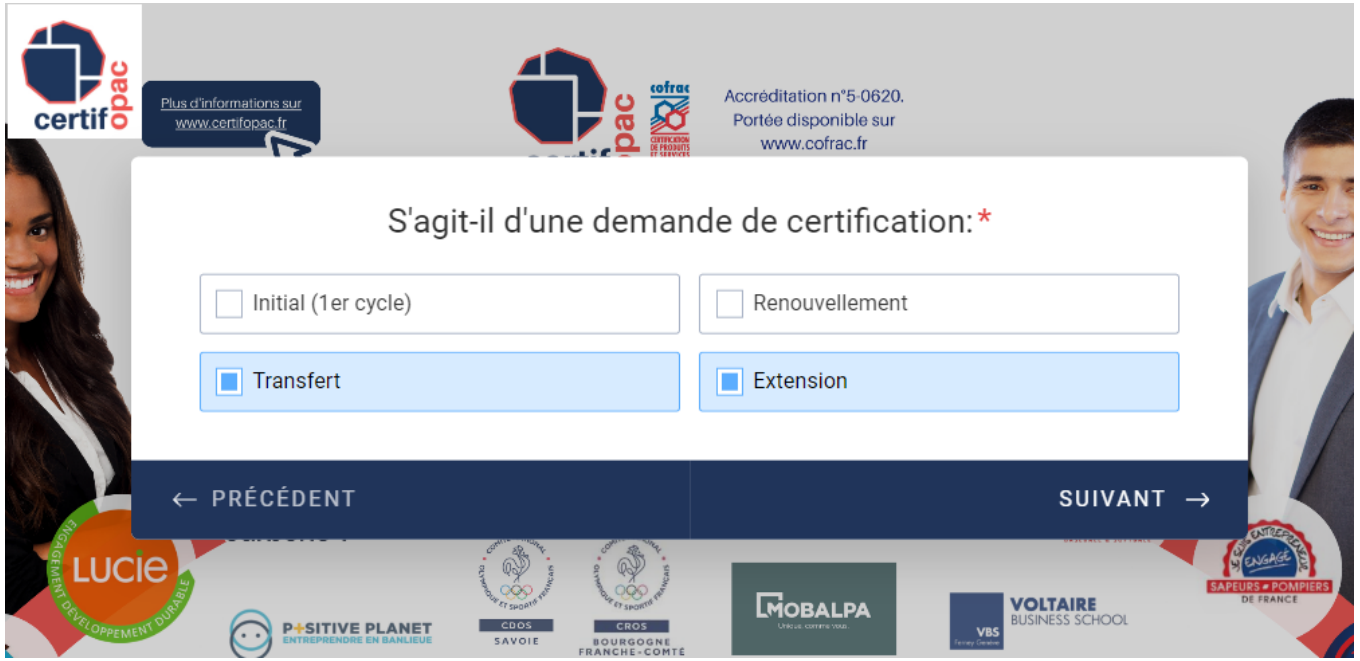

https://certifopac.fr/devis-certification/

Avez-vous des **questions** ?

Merci pour votre attention !

www.certifopac.fr

SUIVEZ-NOUS SUR Facebook

SUIVEZ-NOUS SUR twitter

SUIVEZ-NOUS SUR Linked in

SUIVEZ-NOUS SUR YouTube

Donnez votre avis sur Google